



ÉDITO

Parmi les stratégies de développement de l'ED SICMA apparaissent prioritairement notre volonté de proposer à chaque doctorant une offre de formations complémentaires qui soit en prise directe avec le développement d'un parcours professionnel personnalisé conduisant à un emploi après la thèse, ainsi qu'un encouragement fort à une expérience internationale via un programme d'aide à la mobilité pour les doctorants. Nous reparlerons du catalogue de formations complémentaires dans un prochain numéro d'Infos SICMA. Dans ces quelques lignes, je voudrais insister sur les bénéfices d'un stage de plusieurs mois dans un laboratoire international. Si le témoignage d'un doctorant ayant fait une mobilité sortante vous a déjà été rapporté dans le premier numéro d'INFOS SICMA, d'autres suivront. De toutes ces expériences, trois intérêts sont notables : tout d'abord, le développement d'un réseau relationnel et professionnel dont on sait qu'il est fondamental dans l'exercice professionnel de la recherche, puis la confrontation d'autres pratiques et d'autres cultures qui viennent enrichir le projet doctoral et enfin, dans beaucoup de cas, la préfiguration d'un postdoctorat.

Notre volonté est clairement d'accroître significativement les opportunités d'une mobilité internationale dans le cadre de la thèse, à la fois pour des projets de mobilité sortante (doctorants SICMA vers les laboratoires internationaux) et entrante (doctorants internationaux vers les laboratoires du périmètre de SICMA). Nous avons lancé en janvier 2012 un appel à projet de mobilité qui a connu un franc succès permettant à cinq doctorants de nos laboratoires et trois doctorants internationaux de voir leurs projets financés.

Enfin, vous pouvez dès à présent réserver la date du vendredi 22 juin sur votre agenda. Cette date correspond au Forum Docteurs et Entreprises piloté par le pôle rennais des associations de doctorants et docteurs Nicomaque. Il se déroulera à Rennes. D'ores et déjà, nous encourageons vivement la présence d'un grand nombre de doctorants SICMA à cette journée pour laquelle nous attribuerons 20 crédits. Les déplacements de tous les doctorants souhaitant participer à cet événement seront pris en charge par l'ED (car de Brest et train de Lorient-Vannes).

Merci à Dakodoc de nous accompagner dans la réalisation de ce numéro.

Sommaire

Edito	p.1
Forum Docteurs et Entreprises	p.2
Se méfier du plagiat	p.3
Un financement pour une thèse	p.6
Les Doctoriales® à Lorient	p.7
2 ^{ème} Journée Des Doctorants	p.9
Anciens doctorants, jeunes docteurs ? Paroles d'expérimentés	p.10
Dakopage	p.12



Christian BROUSSEAU
Directeur de l'ED SICMA





Une journée pour rapprocher docteurs et entreprises... C'est le défi que lance tous les deux ans l'association Nicomaque dans le cadre du Forum Docteurs et Entreprises. Soutenu dans son organisation par les associations de jeunes chercheurs de Bretagne MerSciDoc et Dakodoc, l'événement se tiendra cette année le vendredi 22 juin, à Rennes.

Cette journée favorise la rencontre entre étudiants de master recherche, docteurs ou jeunes docteurs et des entreprises. Elle s'articule autour de trois thématiques :

- « Création d'activités innovantes », qui recouvre gestion de projets innovants et création d'entreprise ;
- « Compétences des jeunes docteurs et trajectoires professionnelles », qui recouvre l'identification des compétences spécifiques aux jeunes docteurs et une prise de recul sur les parcours professionnels de ceux-ci ;
- « Rayonnement international », qui recouvre principalement les problématiques de mobilité à l'international, pendant et après le doctorat.

Des tables rondes seront parsemées le long de la journée afin de discuter de manière générale des principaux sujets qu'une telle collaboration implique. Des rencontres plus personnelles entre jeunes diplômés et participants (entreprises, docteurs plus expérimentés...) seront favorisées par des ateliers et des entretiens individuels.

Le mot d'ordre de la journée : convivialité ! Quelles que soient vos ambitions professionnelles ce forum est une véritable mine d'informations et, soyez-en sûr, élargira votre avenir professionnel.

Venez nombreux !

Joseph CHAZALON

Vice-président de l'association Nicomaque

David SEVRAIN

Président de l'association Dakodoc

Pour plus d'informations :

web : <http://docteurs-entreprises-bretagne.fr>

email : contact@docteurs-entreprises-bretagne.fr

twitter : [forumD_E](#)

Un soir de décembre 1781 a lieu à Vienne, devant l'empereur Joseph II d'Autriche, un « duel musical » au piano entre deux virtuoses de l'époque, l'italien Muzio Clementi et l'autrichien Wolfgang Amadeus Mozart. L'italien y présente notamment une sonate de sa composition pour le « pianoforte », désormais répertoriée dans le catalogue de ses œuvres comme opus 24 n°2, en si bémol majeur. Mozart note dans sa correspondance avoir entendu une sonate de Clementi ce soir là. Clementi lui-même mentionne dans l'édition de ses œuvres en 1804, avoir joué cette sonate devant l'empereur et Mozart.

Dix ans plus tard, paraît un des opéras les plus célèbres de Mozart, la « Flûte Enchantée ». L'ouverture orchestrale de l'opéra commence par une introduction solennelle suivie par un thème très vif de quelques notes, que Mozart transforme, fait vivre, et irradie de son génie de compositeur. Pourtant ce thème est bien celui de Clementi. Il suffit d'écouter les deux œuvres l'une après l'autre pour en noter l'étrange ressemblance. Peut-on parler pour autant de « plagiat » ? Clementi qui en est persuadé écrit en 1804 en marge de sa sonate « Tulit alter honores » (Un autre a eu les honneurs). Cependant Mozart a fait à partir de ce thème une oeuvre qui n'a rien à voir avec le traitement plus « scolaire » de Clementi. Les musicologues, par exemple Alfred Einstein chez qui nous avons emprunté l'anecdote, s'accordent à dire que ce fut un plagiat « inconscient » : Mozart avait entendu ce thème dix ans auparavant, il s'en est souvenu au moment d'écrire son opéra, sans se rappeler à qui il le devait.

Mais le plagiat est devenu, avec Internet, une question d'une très grande actualité. Récemment (mars 2011) le ministre allemand de la Défense a dû démissionner car accusé d'avoir plagié, dans sa thèse de doctorat, un autre travail universitaire : un site a été monté qui répertorie très exactement les « emprunts » du Ministre à son inspirateur. La présidente d'une université française a dû elle aussi faire face à cette accusation et démissionner en 2011. Un épigone d'un grand sociologue français a été accusé d'avoir plagié son mentor et des chercheurs lui ont demandé de se retirer du CNU (Conseil National des Universités), alors que ledit sociologue avait pourtant donné son consentement au travail de son disciple². Toutes ces affaires montrent que le sujet est très sensible car il met en jeu la réputation et parfois la carrière des personnes mises en accusation.

Heureusement on trouve aussi sur Internet un certain nombre de sites qui donnent d'excellents conseils sur ce que l'on peut faire et ne pas faire en matière d'emprunts et de citations. Nous en fournissons une liste non exhaustive dans nos notes, et nous invitons tous les chercheurs à les visiter, car ils sont extrêmement instructifs même pour un chercheur averti. Sachant qu'il vaut mieux prévenir que guérir, rappelons ici quelques principes élémentaires en invitant le lecteur à se reporter pour plus d'approfondissements aux sites mentionnés.

Prenons d'abord le cas le plus patent et le plus dolosif de plagiat, l'emprunt d'une idée voire de l'essentiel d'un travail sans citation de la source. L'intention malveillante est d'autant plus facile à réaliser que le travail original a été effectué dans un laboratoire d'une université périphérique, ou publié dans une revue confidentielle, dans une langue que peu de gens parlent, et qu'avec Internet et le « copier/ coller » tout se fait en un tournemain.

« Toutes ces affaires montrent que le sujet est très sensible car il met en jeu la réputation et parfois la carrière des personnes mises en accusation »

Le fraudeur pense n'avoir ainsi que de faibles chances de se faire attraper. Pourtant avec les moyens modernes d'indexation et de recherche (moteurs automatiques, logiciels de comparaison de textes comme Compilatio, les systèmes de référencement et de classification des auteurs et des revues comme « Publish or Perish » de Harzing...) tôt ou tard le fraudeur va se faire prendre. Et plus tard ce sera, plus dure sera sa « chute », comme en témoigne l'exemple du Ministre allemand. Néanmoins les cas de fraude avérée continuent d'émailler l'activité de recherche, notamment en France³.

Mais d'autres cas sont possibles où l'emprunt est effectué incorrectement : la citation « en omettant les guillemets », la paraphrase où l'on ne sait plus distinguer ce qui appartient à l'auteur cité et ce qui est propre à celui qui cite, la citation que l'on a notée sans référence sur un bout de papier ou dans un coin de son cerveau, et dont on ne se souvient plus de l'auteur (la mésaventure qui est arrivée à Mozart), bref tous les cas litigieux où l'emprunt est « partiellement » volontaire voire involontaire. Car même si le texte copié n'est pas publié (notes manuscrites ou document interne à une organisation par exemple) ou qu'il appartient au domaine public (car l'auteur est mort depuis longtemps), ne pas citer la source revient à commettre un plagiat. Faire de la recherche, c'est d'abord noter tout ce que l'on lit ou entend, où, quand et comment.

Mais pour éviter toutes les mésaventures qu'occasionne le plagiat même involontaire, pour ne pas enfreindre des principes d'éthique personnelle et professionnelle, pour contribuer à « favoriser la recherche en facilitant la découverte des sources utilisées »⁴, on peut donner ces quelques conseils que partagent toutes les « bonnes fées » qui mettent en garde contre le plagiat. Ici nous reprenons ceux de l'Université d'Ottawa qui a produit des « lignes directrices pour éviter le plagiat », et que nous avons trouvés sur le site Internet d'un chercheur de Lyon, Jean Kempf⁵ :

1. « *Utilisez vos idées et vos mots* »
2. « *Donnez crédit à tous ceux chez qui vous avez copié, adapté ou paraphrasé* »
3. « *Évitez d'utiliser le travail d'autrui avec quelques petites altérations cosmétiques* »
4. « *Rien n'est libre : il faut toujours citer ce que l'on emprunte, d'où que cela vienne, même Internet* »
5. « *Méfiez vous de « ce tout le monde sait » : il faut vraiment que toute le monde le sache pour que ce soit une connaissance commune* »
6. « *Si vous avez un doute : citez !* »

Un autre document intéressant est le texte « Attention plagiat ! » produit par l'Université Notre Dame de la Paix à Namur et qui donne les conseils suivants :

« **En identifiant vos sources** (on ne le dira jamais assez...), **vous pouvez** :

Évoquer, résumer l'idée d'une tierce personne ;

Recopier intégralement, en le distinguant clairement du corps de votre texte, un petit extrait d'un livre, d'une revue ou d'une page web, éventuellement en le traduisant ;

Paraphraser, réécrire un court extrait ;

Intégrer des images, des graphiques, des données, etc., qui vous paraissent illustrer votre propos ;

Traduire partiellement ou totalement des extraits ou un court texte. Soyez cependant attentif : le fait de traduire un texte, de le réécrire intégralement, de changer la forme, de ne reprendre qu'une partie des phrases, ne vous donne en aucun cas la qualité « d'auteur » de ce texte »⁶.

Autres bons conseils de nos collègues de Namur :

« La forme de la citation doit être inchangée : il faut reproduire à l'identique la ponctuation et la présentation des éléments cités si elle est significative.

La présentation générale de vos citations est également importante. Quelle que soit votre méthodologie, conservez la même présentation pour tout votre travail. Utilisez les différentes fonctions que vous propose votre ordinateur pour distinguer vos citations et mentionner les références : guillemets, caractères gras, italiques, petites majuscules, ... Inscrivez les références en suite immédiate de votre citation ou, si vous l'estimez plus approprié, utilisez les notes de bas de page. »⁷

Il y a une dernière forme de plagiat, qui paraît a priori beaucoup plus bénigne car elle ne semble léser personne, c'est « l'auto-plagiat ». Cela consiste à reproduire dans plusieurs documents (publications, communications, thèse) et sans faire de référence croisée, le même texte que l'on a soi-même écrit, et qui est a priori exempt de plagiat. Puisqu'il s'agit d'un texte personnel, on peut avoir l'impression que l'on a le droit d'en faire ce que l'on veut. C'est pourtant condamnable car cela donne l'illusion aux autres que l'on a beaucoup plus produit qu'en réalité. Et c'est bien, dans la forme, un *plagiat* puisqu'on reproduit sans le citer un texte déjà publié. Ce n'est donc pas une violation d'un « droit » d'auteur qui est en cause (puisque l'on est l'auteur du texte reproduit), mais bien l'acte de copier.

Complétons ces conseils par la conclusion du directeur de l'Ecole doctorale de l'Université Paris II Didier Truchet, à destination des doctorants :

« Le doctorant (comme tout auteur) est seul face au plagiat : seul à pouvoir le prévenir, seul à le commettre, seul à en supporter les conséquences. Il ne suffit pas de se croire honnête. Il faut ne donner prise à aucun soupçon et donc connaître les règles et prendre les précautions qui ont été rappelées plus haut. »⁸

Et bien que le sujet soit extrêmement sérieux, finissons sur un trait d'humour en note de bas de page, qu'il faut prendre comme un trait d'esprit et surtout pas comme l'expression d'une réalité⁹ !

Godefroy DANG NGUYEN

Directeur Scientifique Adjoint à Télécom Bretagne

Alfred Einstein « Mozart : l'homme et l'œuvre » traduction française J. Delalande, Collection Tel, Editions Gallimard, Paris, pp 180-181. On peut aussi consulter des forums Internet par exemple :

http://www.mozartforum.com/VB_forum/showthread.php?t=3241

² Sur cette dernière affaire voir le site de Michelle Bergadaà, par ailleurs le plus complet concernant les affaires de plagiat : <http://responsable.unige.ch/index.php> qui a écrit un texte de recherche sur ce cas. Le document en question, en format Pdf, est cité dans <http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-29-12>

³ Sur ce point voir le blog de J.N. Darde, qui à l'instar de M Bergadaà, dénonce les plagiats avérés et intentionnels dans les travaux universitaires, voir <http://archeologie-copier-coller.com/> consulté le 9/04/2012

⁴ F. Poirier, « pourquoi reconnaître ses dettes », <http://www.univ-paris13.fr/ANGLICISTES/POIRIER/Plagiat.htm>

⁵ Voir le site de J. Kempf, http://perso.univ-lyon2.fr/~jkempf/plagiarism_0.html, consulté le 9/04/2012, qui fournit des liens intéressants pour aller plus loin.

⁶ Accessible à webapps.fundp.ac.be/geotp/plagiat.pdf, consulté le 4/04/2012.

⁷ Ibidem.

⁸ D. Truchet (2009) : « Prohibition et prévention du plagiat », responsable.unige.ch/ProhibitionPlagiat.pdf, consulté sur le site de Michelle Bergadaà, cité.

⁹ « Copier un auteur c'est du plagiat. En copier deux, c'est de la recherche ! » Wilson Mizner, aventurier de haut vol et scénariste à Hollywood dans les années 30. Cette citation m'a été inspirée par une chronique de Jérôme Commandeur sur Europe 1, le 22 mars 2012, que l'on peut écouter à l'adresse suivante : www.europe1.fr/MediaCenter/.../Entre-plagiat-et-recherche-1001355...

Un financement pour une thèse !



Vous comptez vous lancer dans cette expérience qu'est le doctorat ? Vous êtes une entreprise ou un laboratoire, et vous désirez augmenter votre capacité de recherche ?

Bel effort, que divers organismes peuvent supporter financièrement. Dans le domaine des sciences et techniques auquel est rattaché l'ED SICMA, il est même obligatoire de justifier un revenu mensuel suffisant (**supérieur à 1100€**) pour être autorisé à s'inscrire en doctorat ! Chaque doctorant de l'ED SICMA se voit ainsi attribuer un salaire, du montant spécifié dans leur contrat doctoral.

Plusieurs solutions sont envisageables lorsqu'il s'agit de financer un tel travail de recherche. Dans le cadre académique, les organismes régionaux et nationaux délivrent un certain nombre d'allocations chaque année. Par ailleurs, si une entreprise et un laboratoire décident d'associer leurs compétences autour d'une thématique de recherche justifiée, une convention spéciale peut être utilisée : la CIFRE. Voici un rapide descriptif de ces trois principaux types de financement :

- **Le Contrat Doctoral d'Établissement** délivré par l'UBO et l'UBS : ce financement pris sur la masse salariale des établissements se fait sur 3 ans. Il est obtenu après une compétition ouverte à l'ensemble des laboratoires du périmètre de l'École Doctorale, après sélection des sujets des laboratoires et audition des candidats (auditions dès le 23 mai dernier pour cette année).

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

- **L'Allocation de la Région Bretagne (ARED)** : dans le cadre de la politique régionale du développement de la recherche, la Bretagne alloue sur dossier un certain nombre d'allocations, variable entre les années. Le dossier de candidature peut être retiré auprès de l'école doctorale à laquelle se rattache le laboratoire. Plus d'informations sur le site internet de la Région Bretagne :

http://www.bretagne.fr/internet/jcms/preprod_55966/ared-allocations-de-recherche-doctorale

- **La CIFRE** : la Convention Industrielle de Formation par la Recherche tisse un lien entre une entreprise, un laboratoire et un diplômé de niveau Master (Bac+5) ou équivalent. L'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT) verse une subvention forfaitaire annuelle de 14 000 € (non assujettie à la TVA) (chiffres de 2012) à l'entreprise d'accueil pour le compte du MESR. A cette subvention s'ajoute le Crédit d'impôt recherche (CIR), calculé sur la part non subventionnée des coûts complets, et qui permet à l'entreprise, si elle est éligible au CIR, de percevoir une somme annuelle d'au moins 10 595 € (cf. la description du calcul numérique dans le document [Le crédit d'impôt recherche](#).) Le subventionnement est alors de 46% sur coût complet. Le salaire versé par l'entreprise au candidat ne peut être inférieur à 23 484 € brut annuel. Il peut être réévalué à la discrétion de l'entreprise

Ouverte à toute nationalité, cette convention peut donc associer une entreprise de droit français à un laboratoire étranger.

Il est à noter que tant qu'un financement jugé pérenne sur les trois ans du contrat doctoral est déclaré, le travail de thèse peut être autorisé. Ceci implique que si vous êtes rentier (pourquoi pas) ou déjà en activité (professeur agrégé, par exemple), vous pouvez vous auto-subventionner durant ces quelques années. Les financements étrangers, surtout dans le cadre des co-tutelles de thèse, sont bien sûr autorisés pour peu que leur montant soit au moins égal au SMIC français. Si tel n'est pas le cas, le laboratoire d'accueil s'engage à compléter la différence de salaire.

Vous désirez plus d'informations sur les différents financements ? Consultez le site Internet de l'ED SICMA :
<http://edsicma.univ-brest.fr/>





*Le Palais des Congrès, à Lorient
(crédits photo : <http://www.sgs-securite.com>)*

La 14^{ème} édition des **Doctoriales® Bretagne**, placée sur l'égide du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) « Université Européenne de Bretagne » (UEB), se déroulera

du 03 au 07 décembre 2012

Palais des Congrès, LORIENT (56100).

Ce temps fort de rencontre entre 90 jeunes chercheurs issus des différents établissements d'enseignement supérieur de Bretagne (Université de Rennes 1, Université de Rennes 2, Université de Bretagne Occidentale, Université de Bretagne-Sud et Grandes Écoles de Bretagne) et les acteurs du monde socio-économique a pour but de permettre une meilleure connaissance des environnements respectifs de travail. Cette ouverture sur le monde de l'entreprise offrira l'opportunité, pour les jeunes chercheurs bretons, de présenter la diversité et la richesse de leurs recherches, de démontrer leurs talents d'innovation, mais aussi de créer de nouvelles synergies avec le monde socio-économique et de peaufiner ainsi leur projet professionnel après le doctorat. L'originalité de la 14^{ème} édition des Doctoriales® Bretagne, organisée par l'Université de Bretagne-Sud à Lorient, sera de placer cette rencontre sous l'emblème d'une thématique particulière qui devrait orienter les perspectives de débat et d'échange :

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Elle veillera également à intégrer plus amplement les Sciences Humaines et Sociales qui ont parfois quelque difficulté à trouver leur place et leur intérêt dans ce genre de manifestation. Cette semaine de rencontre peut instaurer un lieu d'échanges très constructifs et riches entre des jeunes chercheurs qui souvent ignorent tout de leurs recherches respectives.

Afin de conforter la dimension internationale des Doctoriales® Bretagne et en lien avec le Collège Doctoral International de l'UEB, mais aussi avec le Service des Affaires Internationales de l'Université de Bretagne-Sud, l'édition 2012 prévoit, comme les années antérieures, d'inviter et de faire participer des doctorants étrangers à la semaine de rencontre. L'Université de Bretagne-Sud entretient des rapports privilégiés avec des universités indonésiennes ; l'**INDONÉSIE** sera donc à l'honneur pendant la semaine lorientaise. Nous prévoyons d'accueillir 4 ou 5 étudiants ainsi qu'un accompagnateur. Ce sera l'occasion de renforcer nos collaborations et d'étendre nos possibilités de cotutelles de thèse.

Quelques infos pratiques :

- **Lieu** : le Palais des Congrès se situe en plein centre ville de Lorient face au Port de Plaisance
- **Hébergement et restauration** : les doctorants seront logés dans des hôtels du centre ville de Lorient ; la restauration se fera dans l'enceinte du Palais des Congrès où des salles sont prévues à cet effet
- **Moyens techniques** : une logistique relative aux matériels informatiques et techniques sera mise en place (accès internet, Wifi...)
- **Inscriptions** : le nombre de participants prévu est le même que les années précédentes (**90 doctorants**) qui seront répartis proportionnellement entre les Écoles Doctoriales. Les inscriptions se feront à partir du mois de **juin 2012**. Le montant des inscriptions est pris en charge conjointement par le Laboratoire, l'École Doctorale et/ou l'Université.
- **Formations pré-doctoriales** : des formations pré-doctoriales seront organisées au mois d'octobre sur les trois sites de Brest, Rennes et Lorient dans les salles de télé-présence, en particulier pour la préparation des posters.
- **Crédits formation** : la participation aux Doctoriales® est comptabilisée dans les crédits pour l'obtention de l'autorisation de soutenance de thèse.



DOCTORIALES®
Bretagne 2012

Rencontres jeunes chercheurs
et acteurs socio-économiques

14^e édition 3>7 décembre
Palais des Congrès de Lorient

Université de Bretagne-Sud
Site web : doctoriales2012.ueb.eu

UBS Université de Bretagne-Sud
Région BRETAGNE
Morbihan
ueb UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE

Rémi LE MARC'HADOUR

Directeur du Collège Doctoral de l'Université de Bretagne-Sud

**N'hésitez pas à vous inscrire pour ce temps fort de
votre vie de Jeune Chercheur !**

VENEZ NOMBREUX !

Après le succès de la première journée des doctorants à Brest (*cf. InfoSicma n°1*), la deuxième édition est dans les cartons !

Organisée conjointement par l'ED SICMA et Dakodoc, cette journée se tiendra cette année à **Lorient le 13 septembre**.

Il n'est pas possible de la réaliser sans volontaires pour l'animer... Vous pouvez cependant le faire de différentes manières, à différentes échelles !

- Vous êtes **doctorant(e)** ?
 - C'est peut-être le bon moment pour présenter vos premiers travaux de recherche ! Vous avez le choix des armes : communication par poster ou par présentation orale. Votre premier pas dans le monde scientifique (ou non, pensons aux plus rôdé(e)s d'entre nous aussi...) !
 - Vous ne désirez pas présenter vos travaux ? Qu'à cela ne tienne, vous êtes invité(e) à venir assister aux conférences plénières et aux présentations de vos collègues de thèse.
 - Vous souhaitez aider à l'organisation de cette journée ? Faîtes, faîtes ! Nous avons toujours besoin de bonnes âmes pour accueillir les participants, s'assurer du bon déroulement des sessions et mettre en place les différentes activités de la journée.

Quelles que soient vos motivations, vous serez toujours récompensé(e) de votre participation ! L'ED SICMA attribue 10 crédits ECTS à toute personne s'inscrivant à cette journée. Pour cela, vous n'avez qu'à remplir le formulaire disponible à l'adresse suivante :

<http://www.dakodoc.fr/ecole-doctorale/jddsicma/>

N'oubliez pas de vous inscrire aussi à la Dakosoirée ! Les vacances d'été seront passées, rien de tel qu'une Dakosoirée pour se remettre d'aplomb. Le transport pour les Brestois(es) est pris en compte à l'inscription, donc pas d'excuses de transport...

- Vous êtes **étudiant(e), professionnel(le) de la recherche, simple curieux(se)...**

Cette journée est ouverte à toutes celles et à tous ceux désireux d'apprendre et d'échanger autour de la recherche et de la formation doctorale. Ce sera donc avec grand plaisir que nous vous accueillerons !

Nous vous attendons, le 13 septembre prochain à Lorient !

Cédric SEGUIN

Vice-Président de l'association Dakodoc, organisateur de la 2^e JDD

David SEVRAIN

Président de l'association Dakodoc

Pour cette Lettre d'Informations, nous avons demandé à deux anciens doctorants, M. Julien VILLE et M. Anthony COURTOIS, de nous raconter leur parcours et leur activité professionnelle actuelle. A eux la parole !

Une rapide description de votre parcours de thèse?

Julien VILLE : J'ai effectué ma thèse de doctorat en 3 ans au sein de l'Equipe Rhéologie du LIMATB sous la direction du Pr. Thierry AUBRY; J'ai été recruté après un entretien téléphonique puis physique. En termes de déroulement, la première année de thèse a été pleinement consacrée au travail expérimental ; plusieurs communications dans des conférences d'audience nationale ont été réalisées en 2ème année ; enfin, la troisième année a consisté à valoriser les résultats expérimentaux par la rédaction du manuscrit, la participation à 3 conférences d'audience internationale ainsi que la publication d'un premier article.

Anthony COURTOIS: Une thèse en co-direction entre l'UBO et l'Ifremer de Brest. Mon projet était basé sur le développement de nouvelles thérapies dans le traitement ciblé de certains cancers du sang. Un projet pluridisciplinaire alliant la chimie marine, la biochimie et la biologie.

Quel(s) étai(en)t votre (vos) projet(s) d'après la thèse ?

JV : Durant ces trois années de thèse, mon attrait principal était le secteur industriel ce qui m'a conduit à effectuer un stage post-doctoral dans le cadre d'un projet transversal porté par un consortium de 5 industriels. Au final, ce stage post-doctoral m'a permis de compléter mon profil en termes d'activités de recherche expérimentales par rapport à ce que j'ai pu acquérir en thèse.

AC : Différentes opportunités s'offraient à moi. J'ai choisi de rester travailler pour un projet Européen dans mes deux laboratoires de thèse

Où en-êtes-vous maintenant ?

JV : Actuellement, je suis Maître de Conférences au sein de l'Equipe Rhéologie du LIMATB et j'effectue mon service d'enseignement en Mécanique au sein de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Bretagne Occidentale. Le recrutement remonte au 1 septembre 2010.

AC : Après deux ans de post-doc, j'ai créé la société Polymar Biotechnology en 2008. Nous développons et produisons des biomolécules innovantes pour différents secteurs activités. Nous disposons aujourd'hui d'une collection de plus de 35 molécules caractérisés et aux structures chimiques totalement nouvelles !

Nous avons un modèle économique qui nous a principalement orienté vers le secteur de la cosmétique avec 4 actifs marins « biotech » sur le marché depuis l'année dernière. Nous avons développé des collaborations fortes avec des sociétés leader dans la distribution de ces actifs haut de gamme qui intègrent ensuite les formulations cosmétiques des plus grandes marques.

Dans une seconde phase de développement, nous développons aujourd'hui des molécules dans le secteur de la chimie de spécialité et de l'agroalimentaire. Notre objectif est de remplacer les produits actuels issus de la pétrochimie par des concepts naturels et respectueux de l'environnement.

De nouveau de la détente, des rires, des joies, des déceptions peut-être... Bref, la Dakopage, deuxième du nom !

Au sommaire : **Dakoku**, **Dakojeu des 7 erreurs** et **Dakoénigme**. Et pour cette fois, l'**Erratum du Dakocarnet Rose** !

Bon amusement !

Dakoku (difficile)

				Z		T	O
	I	A	M		O	Y	
		G					
Z	T	Y	O	A			I
	C	O					
		I		G	A	O	Y
G				O	C	M	A
					I		Z

Instructions :

Tu connais le Sudoku ? Le même principe, mais en lettres ! Remplis la grille à l'aide des lettres de l'alphabet, de A à I. Chaque lettre ne doit être présente qu'une seule et unique fois par ligne, par colonne et par carré. Bonne chance !

Solutions dans le prochain numéro !

Le Dakojeu des 7 erreurs

Sauras-tu capable de découvrir les 7 erreurs entre ces deux dessins ?



La Dakoénigme : l'énigme d'Einstein

Les faits:

1. Il y a cinq maisons de 5 couleurs différentes.
2. Dans chaque maison vit une personne de nationalité différente.
3. Chacun des 5 propriétaires boit un certain type de boisson, fume un certain type de cigares et garde un certain animal domestique.

La question:

Qui a le poisson?

Quelques indices:

1. L'Anglais vit dans une maison rouge.
2. Le Suédois a des chiens comme animaux domestiques.
3. Le Danois boit du thé.
4. La maison verte est à gauche de la maison blanche.
5. Le propriétaire de la maison verte boit du café.
6. La personne qui fume des Pall Mall a des oiseaux.
7. Le propriétaire de la maison jaune fume des Dunhill.
8. La personne qui vit dans la maison du centre boit du lait.
9. Le Norvégien habite la première maison.
10. L'homme qui fume les Blend vit à côté de celui qui a des chats.
11. L'homme qui a un cheval est le voisin de celui qui fume des Dunhill.
12. Le propriétaire qui fume des Blue Master boit de la bière.
13. L'Allemand fume des Prince.
14. Le Norvégien vit juste à côté de la maison bleue.
15. L'homme qui fume des Blend a un voisin qui boit de l'eau.

Cette énigme a été posée par A. Einstein au début du siècle dernier. Selon lui 98% des gens sont incapables de la résoudre. Faites-vous partie des 2% qui en sont capables ?

Réalisation :

Kévin-Jacques LE GOFF
David SEVRAIN

Erratum du Dakocarnet rose

L'association Dakodoc s'excuse platement et ouvertement auprès de la petite Loïs et de ses parents pour l'avoir vieillie d'une semaine. Il fallait donc lire **le 15 janvier dernier** et non le 8 janvier.

(chemist smwf, in english please)

Félicitations ! Tu as trouvé le
schtroumpf chimiste !

Dakodoc

D	F	H	B	E	G	A	I	C
I	G	C	D	A	H	B	F	E
E	A	B	I	C	F	D	G	H
H	B	G	C	F	E	I	D	A
F	E	A	G	D	I	C	H	B
C	I	D	H	B	A	F	E	G
B	C	I	E	G	D	H	A	F
G	D	F	A	H	B	E	C	I
A	H	E	F	I	C	G	B	D

Solutions des précédents jeux

Vous désirez passer une annonce dans la Dakopage ? Envoyez-nous votre demande à l'adresse électronique :

contact@dakodoc.fr